

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le lundi 26 mai 2014 à 19 h.

Sous la présidence de monsieur Gilles Boucher, maire de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Daniel Beaudoin, madame Gisèle Dicaire, madame Johanne Lepage, monsieur Stéphane Longtin et madame Lisiane Monette et monsieur Jean-Pierre Nepveu.

Était également présent, le directeur général et greffier par intérim, monsieur Denis Leclerc.

Était absent le conseiller municipal, monsieur Alexandre Cantin (absence motivée).

ORDRE DU JOUR

19 h

- 1. Ouverture et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Approbation des procès-verbaux.**
 - a) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 28 avril 2014 à 19 h.
- 4. Période de questions**
- 5. Rapport du président.**
- 6. Administration, Finances et Qualité des services**
 - a) Rapport des responsables et comités.
 - b) Adoption du règlement # AG-001-2006-A04 modifiant le règlement # AG-001-2006 concernant le jour fixé pour la tenue des séances du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel afin d'y modifier les articles 5 et 18 concernant la localisation de la salle de délibération du conseil au nouvel hôtel de ville au 88, chemin Masson.
 - c) Dépôt des états des projections budgétaires et des états comparatifs au 30 avril 2014.
 - d) Autorisation de transferts budgétaires.
 - e) Prévisions budgétaires de l'Office municipale d'habitation (OMH) 2014.
 - f) Campagne de collecte de sang des employés municipaux – 16 juillet 2014.
- 7. Sécurité publique**
 - a) Rapport des responsables et comités.
 - b) Dépôt du compte-rendu de la réunion de la Commission de Protection contre l'incendie tenue le 7 mai 2014.
- 8. Réseau artériel et Hygiène du milieu**
 - a) Rapport des responsables et comités.
- 9. Culture, Récréation et Promotion touristique**
 - a) Rapport des responsables et comités.
 - b) Embauche – Concours d'emploi # 201403-05 – Préposé au débarcadère.
- 10. Correspondance.**
- 11. Affaires nouvelles.**
 - a) Démission du coordonnateur adjoint à la Sécurité civile et premier répondant.
- 12. Seconde période de questions.**
- 13. Levée de la séance.**

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur Gilles Boucher, président, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

AG-639-05-2014 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance ordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé avec les modifications suivantes :

- Le point 11. b) Avis de motion du règlement # AG-001-2006-A05, est ajouté ;
- Le point 11. c) Affectation du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2013, est ajouté.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

AG-640-05-2014 3. a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE LUNDI 28 AVRIL 2014 À 19 H.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le lundi 28 avril 2014 à 19 h dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 28 avril 2014 à 19 h soit et est approuvé tel que rédigé.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS.

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES.

6. a) RAPPORT DES RESPONSABLES ET COMITÉS.

La conseillère responsable, madame Johanne Lepage, souligne le dépôt des prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation qui démontre un déficit prévu de 44 754 \$ auquel l'agglomération doit participer à la hauteur de 10 %.

AG-641-05-2014 6. b) ADOPTION DU RÈGLEMENT # AG-001-2006-A04 – LOCALISATION DE L'HÔTEL DE VILLE AU 88, CHEMIN MASSON.

ATTENDU le règlement # AG-001-2006 concernant le jour fixé pour la tenue des séances du conseil d'agglomération de même que sur la régie interne des séances du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite – Estérel adopté le 8 février 2006 et modifié par les amendements # AG-001-2006-A01, # AG-001-2006-A02 et # AG-001-2006-A03 ;

ATTENDU que l'objet du présent règlement se traduit par des modifications aux articles 5 et 18 du Règlement AG-001-2006 pour décréter la localisation officielle de la salle de délibérations du conseil d'agglomération dans le nouvel emplacement de l'hôtel de ville au 88, chemin Masson ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 28 avril 2014 par la

conseillère municipale, madame Lisiane Monette ;

ATTENDU que tous les membres ont reçu une copie du projet dudit règlement dans les délais requis et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à sa lecture complète ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE le règlement numéro AG-001-2006-A04 modifiant le règlement # AG-001-2006 concernant le jour fixé pour la tenue des séances du conseil d'agglomération de même que sur la régie interne des séances du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite – Estérel afin d'y modifier les articles 5 et 18 concernant la localisation de la salle de délibérations du conseil au nouvel hôtel de ville au 88, chemin Masson soit et est adopté et qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi.

6. c) DÉPÔT DES ÉTATS DES PROJECTIONS BUDGÉTAIRES ET DES ÉTATS COMPARATIFS AU 30 AVRIL 2014.

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur Sébastien Racette, trésorier, dépose l'état des projections budgétaires et les états comparatifs des revenus et dépenses pour le premier semestre de l'exercice courant au 30 avril 2014.

AG-642-05-2014 6. d) AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES.

ATTENDU que pour respecter la *Loi sur les cités et villes*, l'Agglomération doit disposer de crédit suffisant pour réaliser toute dépense ;

ATTENDU qu'après suivi des dépenses et analyse, certains transferts budgétaires se doivent d'être effectués ;

ATTENDU le tableau des transferts budgétaires préparé par monsieur Sébastien Racette, trésorier, en date du 8 mai 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la Trésorerie à procéder aux transferts budgétaires pour les montants et aux postes qu'ils apparaissent au tableau précité joint à la présente pour en faire partie intégrante.

AG-643-05-2014 6. e) PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) 2014.

ATTENDU le rapport soumis par la Société d'habitation du Québec daté du 1^{er} novembre 2013 exposant les prévisions budgétaires 2014 de l'Office municipal d'habitation de Ste-Marguerite-du-Lac-Masson approuvés par la Société d'habitation du Québec au montant de 117 245 \$ et un déficit prévu au montant de 44 754 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil approuve les prévisions budgétaires 2014 de l'Office municipal d'habitation telles que présentées et autorise le versement de sa contribution municipale à ce déficit de dix pour cent (10 %) soit un montant de 4 475 \$.

AG-644-05-2014 6. f) CAMPAGNE DE COLLECTE DE SANG DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX – 16 JUILLET 2014.

ATTENDU la demande régulière de produits sanguins de Héma-Québec pour répondre aux besoins des hôpitaux en période estivale ;

ATTENDU que les employés de tous les services de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson désirent devenir partenaires pour une collecte de sang le mercredi 16 juillet 2014 et demandent l'approbation des élus pour leur permettre de se libérer à cette occasion ;

ATTENDU que cette collecte de sang pourrait se tenir à la caserne pour ainsi profiter des infrastructures en place ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil approuve l'activité communautaire de bienfaisance pour la collecte de sang de Héma-Québec en partenariat avec les employés de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et autorise l'utilisation des infrastructures municipales à cette occasion le 16 juillet prochain, la promotion de cette activité de même que la libération des employés pour le temps nécessaire pendant leurs heures régulières de travail pour participer à cette activité.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. a) RAPPORT DES RESPONSABLES ET COMITÉS.

Monsieur Pierre Tessier, directeur du Service de Sécurité Incendie, dépose le rapport d'activités pour le mois d'avril 2014.

AG-645-05-2014 7. b) DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE TENUE LE 7 MAI 2014.

ATTENDU la réunion de la Commission de Protection contre l'incendie tenue le 7 mai 2014 ;

ATTENDU le compte-rendu rédigé par monsieur Pierre Tessier, directeur du Service de Sécurité Incendie, et déposé par ce dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte des commentaires et recommandations de cette commission.

8. RÉSEAU ARTÉRIEL ET HYGIÈNE DU MILIEU

a) RAPPORT

Le responsable, monsieur Daniel Beaudoin, commente les interventions effectuées par le Service des Travaux publics notamment la réparation des certains fossés, ponceaux et assiettes de certains rues endommagées par les fortes pluies de la fin de semaine dernière.

9. CULTURE, RÉCRÉATION ET PROMOTION TOURISTIQUE

a) RAPPORT.

Monsieur Benoît Beauchamp, coordonnateur du Service des Loisirs et de la Culture, dépose le rapport d'activités de la bibliothèque produit par la responsable, madame Joane Grandmaison, pour le mois d'avril 2014.

Le conseiller responsable, monsieur Gilles Boucher, commente les derniers développements dans le dossier du règlement sur la circulation nautique qui sera adopté par la Ville d'Estérel. Un rapport réalisé par la firme Hémisphères pour la Ville d'Estérel sera acheminée à l'administration municipale.

AG-646-05-2014 9.b) EMBAUCHE – CONCOURS D'EMPLOI # 201403-05 – PRÉPOSÉ AU DÉBARCADÈRE.

ATTENDU le règlement # AG-016-2009 déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

ATTENDU le maintien du service de contrôle des embarcations au débarcadère municipal selon les prescriptions des règlements # 07-2006 et # 50-2010 en vigueur ;

ATTENDU les prescriptions de l'actuelle convention collective ;

ATTENDU le concours d'emploi # 201403-05 par affichage le 3 mars 2014 ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Benoît Beauchamp, coordonnateur du Service des Loisirs et de la Culture, en faveur de la candidature de monsieur Mario Charbonneau ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est résolu et adopté par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil accueille la recommandation précitée et entérine l'embauche de monsieur Mario Charbonneau à titre de salarié temporaire au poste de préposé au débarcadère municipal pour la saison 2014 débutant le 13 mai 2014 jusqu'au 28 septembre 2014 le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 62-29000-141.

10. CORRESPONDANCE

11. AFFAIRES NOUVELLES

AG-647-05-2014 11. a) DÉMISSION DU COORDONNATEUR ADJOINT À LA SÉCURITÉ CIVILE ET PREMIER RÉPONDANT.

ATTENDU l'avis de démission tel que formulé par monsieur Renaud Dupras, coordonnateur adjoint à la sécurité civile et premier répondant, informant le directeur du Service qu'il quitte son poste à compter du 14 mai 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est résolu et adopté par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la démission de monsieur Renaud Dupras, le remercie de ses bons et loyaux services au cours de ces quatre (4) dernières années et lui souhaite bonne chance dans ses projets futurs.

11. b) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # AG-001-2006-A05.

La conseillère, madame Johanne Lepage, donne un avis de motion qu'à une séance subséquente, un projet de règlement # AG-001-2006-A05 sera présenté pour étude et adoption pour modifier l'heure de la tenue des séances du conseil d'agglomération de dix-neuf (19) heures à dix-huit (18) heures.

AG-648-05-2014 11. c) AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2013.

ATTENDU que le budget des honoraires professionnels est insuffisant à ce jour pour couvrir les dépenses encourues, entre autres au niveau des honoraires professionnels pour les relations de travail ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est résolu et adopté par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil affecte au poste # 62-13000-410 un montant de 5 000 \$ du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2013 de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

AG-649-05-2014 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 19 h 18, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu et adopté de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Monsieur Gilles Boucher,
président

(signé)

Monsieur Denis Leclerc
directeur général et greffier par intérim